

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026**

Date de convocation : 05 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse	26	06	07	32
De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

ABSENTE :

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-070 Affectation comptable des résultats issus de la gestion 2025

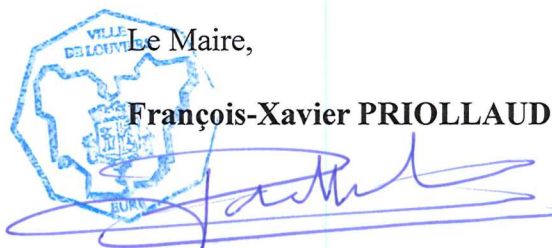
Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

20 MAI 2026

20 MAI 2026

Fait à Louviers, le 15 mai 2026

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260511-26-070-DE
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026

N°26-070
FINANCES LOCALES\ DECISION BUDGETAIRE
AFFECTATION COMPTABLE DES RESULTATS ISSUS DE LA GESTION 2025
Budget Principal

RAPPORT

Le rapporteur indique que le conseil municipal a adopté le compte de gestion 2025 du comptable assignataire, et les résultats définitifs lors du vote du Compte administratif 2025, conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour mémoire, au terme de la gestion 2025, la collectivité aura perçu 47,5 millions d'euros de recettes et comptabilisé 46,9 millions d'euros de dépenses, soit un résultat propre à l'exercice de (+) 549 000 euros.

Après intégration du report à nouveau de (-) 757 000 euros d'une part, et du solde des restes à réaliser de (+) 291 000 euros d'autre part, **la gestion 2025 affiche un résultat positif, de (+) 84 000 euros.**

Sur cette base, il convient de procéder à l'affectation comptable des résultats issus de la gestion 2025, entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL			
Résultats comptables			
2025			
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	22 816 340,93	28 177 709,00	50 994 049,93
Titres de recettes émis (b)	19 303 821,34	29 399 634,67	48 703 456,01
Réductions de titres (b)	97 384,56	1 107 992,88	1 205 377,44
Recettes nettes (d = b - c)	19 206 436,78	28 291 641,79	47 498 078,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 816 340,93	28 177 709,00	50 994 049,93
Mandats émis (f)	20 417 704,56	27 667 794,27	48 085 498,83
Annulations de mandats (g)	17 600,86	1 119 293,52	1 136 894,38
Dépenses nettes (h = f-g)	20 400 103,70	26 548 500,75	46 948 604,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	-	1 743 141,04	549 474,12
(h - d) Déficit	1 193 666,92	-	
	Débit	Crédit	
ANTERIEURS			
Fonctionnement 002	-	-	
Investissement 001	756 825,43	-	
Resultat de cloture	Investissement	Fonctionnement	Global
	- 1 950 492,35	1 743 141,04	- 207 351,31
	Débit	Crédit	
RESTES A REALISER	109 166,76	400 321,50	
	Investissement	Fonctionnement	Global
RESULTAT GLOBAL	- 1 659 337,61	1 743 141,04	83 803,43

Le compte administratif de la ville de Louviers laisse apparaître aux termes de la gestion 2025, un excédent de fonctionnement de **(+) 1 743 141,04 euros**,

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2025 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 1 193 666,92 euros**
- Un solde antérieur reporté de **(-) 756 825,43 euros**
- Un résultat comptable consolidé de l'exercice de **(-) 1 950 492,35 euros**
- Un Excédent de financement des restes à réaliser de **(+) 291 154,74 euros**

Soit

- Un besoin de financement de clôture de la section d'investissement **(-) 1 659 337,61 euros** qui peut donc être intégralement couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

CONSIDERANT

- Que le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
- Que le résultat de la section de fonctionnement doit être en priorité affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde, en fonction de la décision de conseil municipal, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal Conseil d'affecter l'intégralité de la somme de **1 743 141,04 euros** du résultat de la section d'exploitation au financement de la section d'investissement.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- L'instruction comptable codificatrice M14,
- Le Compte de Gestion 2025 transmis par le comptable assignataire
- Le Compte Administratif 2025 et les résultats issus de la gestion 2025

DECIDE

De procéder à l'affectation des résultats comptables issus de la gestion 2025

APPROUVE

L'affectation d'une somme de **1 743 141,04 euros** en section d'investissement, conformément au tableau d'affectation annexé à la présente délibération.

DIT

Que les résultats issus de la gestion 2025 et restes à réaliser valant reports de crédits, seront repris dans le cadre de la décision modificative n°1, et que cette décision donnera lieu aux écritures suivantes :

Adoptée par 25 voix pour, 6 contre, 1 abstention

Pour copie conforme
Le Maire,



Le sceau de la Ville de Louviers est un octogone bleu avec un caducée au centre. Le texte 'VILLE DE LOUVIERS' est inscrit en arc de cercle au-dessus et 'EURE' au-dessous.

François-Xavier PRIOLLAUD

ANNEXES - REPRISE et AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 743 141,04
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou -	
C Résultat à affecter	1 743 141,04
=A+B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	- 756 825,43
D 001 (besoin de financement)	- 1 193 666,92
R 001 (excédent de financement)	
Résultat Investissement	- 1 950 492,35
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	291 154,74
Recette	400 321,50
Dépense	109 166,76
Besoin de financement	-
Excédent de financement (1)	
Excédent de financement F (=D+E)	- 1 659 337,61
AFFECTATION = C (=G+H)	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 743 141,04
G=au minimum, couverture de besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)

Investissement

Recette	2 143 462,54
<i>R1068 Affectation</i>	1 743 141,04
<i>Restes à réaliser</i>	400 321,50

Investissement

Dépense	-	2 059 659,11
<i>D001 Antérieur reporté</i>	-	1 950 492,35
<i>Restes à réaliser</i>	-	109 166,76